Conseil européen du Printemps 2002: le processus de Lisbonne et la voie à suivre

2001/2196(INI) - 24/01/2002

Dans l'optique du sommet de Barcelone, la commission a adopté le rapport d'initiative de M. Udo BULLMANN (PSE, D) qui réclame une accélération du processus de Lisbonne ainsi qu'une coordination plus étroite des politiques économiques, de l'emploi et structurelles afin de parer à l'actuel ralentissement de l'économie. Elle met en garde les États membres contre toute dilution de l'ambitieux objectif d'atteindre un taux global d'emploi de 70% qui a été défini au sommet de Lisbonne en 2000. Le rapport souligne aussi la nécessité d'investir davantage dans les ressources humaines et, grâce à la libéralisation et à l'achèvement du marché intérieur, de donner un coup de fouet à l'activité économique. Il ajoute qu'il faut tenir compte de l'incidence environnementale des politiques économiques et que la prise en compte des aspects environnementaux doit encore être renforcée. Les députés mettent en relief le fait qu'au cours de ces derniers mois, la création d'emploi est au point mort pour la première fois depuis le lancement du processus de Luxembourg. Pour inverser cette tendance, les États membres doivent procéder à une réforme de leurs politiques et activer les stratégies de l'emploi. Les députés demandent que l'on s'attache davantage à mobiliser les femmes et les travailleurs âgés, que l'on encourage le recours à de nouvelles modalités d'organisation du travail, comme le travail à temps partiel ou le télé-travail, et que l'on exploite davantage les possibilités d'alléger la fiscalité pesant sur les emplois faiblement rémunérés. Une meilleure mobilité de la main-d'·uvre est essentielle pour renforcer la compétitivité, mais les députés sont d'avis qu'une vie professionnelle tenable ne va pas sans amélioration de la qualité des emplois. Ils souhaiteraient que l'on investisse davantage dans la santé et la sécurité au travail, dans l'égalité des chances, mais aussi dans le perfectionnement professionnel et l'apprentissage tout au long de la vie. Il faut intensifier le dialogue social afin de relever les défis auxquels est confrontée l'Europe dans les domaines de la politique sociale et du marché de l'emploi. Les députés ont également invité la Commission européenne à prendre davantage en compte les répercussions de toutes les politiques communautaires sur les plans social et de l'emploi. Elle devrait établir au niveau communautaire une série de principes de bonne pratique des entreprises à appliquer dans les situations de restructuration. De plus, la Commission est invitée à présenter une évaluation de la libéralisation des services publics en termes d'incidence sur l'emploi, de cohésion régionale et de qualité des services. Abordant les évolutions démographiques des décennies à venir, le rapport met l'accent sur l'importance d'une réforme progressive et équilibrée des actuels régimes de retraite. Quant à la lutte contre la pauvreté, il recommande vivement que soient adoptés lors du sommet de printemps 2002 un objectif clair pour 2010 et une définition commune de la pauvreté. Enfin, les députés demandent que le Parlement soit pleinement associé à la méthode ouverte de coordination par le biais d'un accord interinstitutionnel, estimant que cela conférerait un surcroît de légitimité à la procédure.